

Votre programme de formation

Annulation / Invalidation du permis (ETG)

suivant le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

L'obtention du code de la route est obligatoire pour passer son permis de conduire.

Alain
ÉCOLE de CONDUITE

Agrement préfectoral : E140280010 renouvelé le 09/01/19
par DDT CHARTRES - SIRET : 301 818 118 000 46
Assuré au titre de l'article L.211-1 du code des assurances
par MASTER Assurances - Police n°1013010911



À PARTIR DE QUEL ÂGE ?

- ✓ Dès 18 ans suite à invalidation ou annulation du permis de conduire.

À VOTRE RYTHME ou EN FORMATION INTENSIVE

- Pour l'obtenir, l'épreuve du code de la route, formez-vous efficacement à l'École de Conduite ALAIN, encadré et suivi par nos formateurs.
- Vous suivez les cours en salle assurés en non-stop
Tous les jours: 8h-12h et 14h-19h
Samedi : 14h-17h
- Bénéficiez d'un enseignement collectif pour progresser plus rapidement grâce à l'effet de groupe.
- Chaque série de test est corrigée individuellement.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN THÉORIQUE

- ✓ L'examen théorique est organisé par des organismes privés agréés par l'État et coûte 30 € TTC (tarif national de la Redevance).
- ✓ Durant 30 minutes, vous êtes soumis à 40 questions auxquelles vous devez répondre grâce à une tablette.
- ✓ Vous êtes reçu(e) à l'examen à partir de 35 bonnes réponses.
- ✓ Le résultat est transmis à l'École de Conduite ALAIN.



Vous êtes reçu(e) au code !

- ✓ Félicitations, vous êtes reçu(e) ! Passez au Secrétariat de l'École de Conduite ALAIN qui se chargera de la mise en fabrication de votre permis de conduire.